

Lyon, le 7 mars 2026

Réponse aux Oubliés de la République

Je vous remercie pour votre interpellation et pour l'attention que vous portez aux élections métropolitaines des 15 et 22 mars 2026. Ce scrutin concerne directement le quotidien des habitants de notre territoire du fait des nombreuses compétences exercées par la Métropole de Lyon : développement économique et emploi, mobilités, logement, eau et assainissement, transition écologique, aménagement, solidarités, collèges, qualité de vie et services publics locaux. Autant de leviers structurants pour l'avenir du territoire et pour les conditions de vie de ses habitantes, habitants, acteurs économiques comme associatifs.

Dans ce cadre, les 14 listes *Avançons ensemble avec Bruno Bernard, l'union de la gauche et des écologistes* et leurs 178 candidates et candidats engagés dans cette élection portent une responsabilité collective : prolonger et ouvrir une nouvelle étape pour la Métropole de Lyon, en s'appuyant sur l'action conduite ces dernières années, tout en préparant le territoire aux grandes transformations à venir. Il s'agit de consolider un modèle métropolitain capable de protéger les biens communs, de renforcer les solidarités, d'accompagner l'activité économique et l'innovation, et d'anticiper les transitions écologiques, sociales et démocratiques.

Attachés au débat d'idées, à la confrontation argumentée et à la construction de projets collectifs avec les forces vives du territoire, nous avons souhaité répondre précisément aux questions que vous soulevez. Vous trouverez ci-après nos éléments de réponse, dans un esprit de clarté, d'engagement et de contribution au débat public métropolitain.

Bruno Bernard
Président-candidat

Votre lettre ouverte nous interpelle sur un constat que nous faisons nôtre : des personnes en errance, des familles sans solution stable, des jeunes en rupture, des femmes victimes de violences, des parcours administratifs bloqués, un sentiment d'abandon. Vous écrivez que certains habitants sont devenus « invisibles » et nous prenons cette interpellation au sérieux.

Face à ce constat, depuis notre arrivée à la tête de la collectivité, la Métropole de Lyon n'est pas restée inactive ou indifférente. Depuis 2020, dans un contexte de désengagement progressif de l'État et de durcissement des politiques nationales, nous avons fait le choix d'assumer pleinement notre responsabilité sociale. Ce choix n'a rien d'abstrait : les politiques sociales représentent aujourd'hui 1,2 milliard d'euros et mobilisent plus de 3 200 agents sur le territoire. C'est un engagement budgétaire massif et assumé.

Se loger dignement

Vous écrivez que le problème n'est pas l'absence de droits mais leur non-application, notamment en matière de logement. Nous partageons ce constat.

La crise du logement est d'abord nationale. Depuis 2017, l'État a renoncé à une politique ambitieuse de logement, les aides à la pierre ont reculé et la production de logements sociaux a ralenti. Dans la Métropole, 71 000 demandes de logement social sont aujourd'hui en attente, soit une attribution possible pour neuf demandes.

Depuis 2020, nous avons maintenu une politique volontariste de production de logements sociaux, poursuivi l'encadrement des loyers – que la droite veut supprimer – et mobilisé l'urbanisme transitoire pour activer des bâtiments vacants. Pour le prochain mandat, nous poursuivrons cette stratégie : produire là où c'est pertinent, renforcer et étendre l'encadrement des loyers et expérimenter l'encadrement des prix du foncier avec les communes volontaires

Concernant la réquisition des logements vides, nous agissons dans le strict respect du droit existant. Les outils légaux doivent être pleinement mobilisés lorsqu'ils le permettent. Mais chacun sait qu'une évolution législative nationale serait nécessaire pour aller plus loin. Nous la soutenons.

Se loger dignement, ce n'est pas seulement construire, c'est sécuriser les parcours résidentiels, protéger les locataires face à la spéculation et garantir un cadre de vie apaisé.

Hébergement et hospitalité : agir quand l'État ne répond plus

Vous évoquez la saturation de l'hébergement et l'absence de solutions dignes. L'hébergement d'urgence relève juridiquement de l'État. Pourtant, face à ses carences, et en restant dans le cadre de nos compétences, nous avons pris nos responsabilités.

La Métropole de Lyon est compétente en matière de protection de l'enfance, d'accompagnement social, d'insertion et de prise en charge des femmes avec enfant de moins de trois ans. C'est sur ce périmètre que nous avons agi avec détermination pour garantir un accueil digne, respectueux et structurant.

En 2020, la Métropole de Lyon finançait 107 places d'hébergement d'urgence. En 2025, ce sont 829 places qui sont ouvertes, soit une multiplication par sept. Nous avons créé 13 sites d'accueil, développé des dispositifs spécifiques pour les mères isolées avec enfants de moins de trois ans, ouvert des villages de tiny houses, mobilisé des bâtiments existants, structuré une Maison de l'hospitalité. Le budget consacré à cette politique a été multiplié par 14 depuis 2019.

Ces dispositifs ne sont pas des solutions d'attente sans accompagnement. Ils intègrent un suivi social, un accès aux droits, un accompagnement vers l'insertion, la santé, le logement. Nous avons fait le choix que les personnes dont nous avons la responsabilité ne soient pas simplement hébergées, mais accompagnées avec respect.

Cela ne règle pas tout. Mais cela montre une chose : quand certains proposent de « sortir de l'hébergement » les personnes sans droit ni titre ou de conditionner la mise à l'abri à des critères administratifs, nous faisons le choix inverse. La dignité ne dépend pas d'un statut. De notre côté, nous assumons pleinement ce qui relève de nos compétences, et nous le faisons avec humanité et exigence.

Notre compétence directe concerne les femmes avec enfant de moins de trois ans. Nous l'assumons pleinement. Mais nous savons que des femmes seules, à la rue, sont particulièrement exposées. Nous travaillerons avec les associations et les communes volontaires pour développer des lieux de souffle et améliorer leur prise en charge, notamment sanitaire et psychologique.

Nous porterons également un dispositif expérimental et ciblé de régularisation par le travail pour les femmes avec enfant de moins de trois ans ou les jeunes majeurs insérés professionnellement mais maintenus dans une précarité administrative induite.

Mineurs non accompagnés et protection de l'enfance

Vous soulignez la solution des mineurs non accompagnés et les tensions sur la protection de l'enfance. La Métropole de Lyon exerce pleinement ses compétences en la matière. Nous n'esquivons pas cette responsabilité : protéger les enfants en danger est un devoir légal et moral que nous assumons entièrement.

Depuis 2020, nous avons renforcé les moyens consacrés à la protection de l'enfance, développé des alternatives au placement, soutenu des lieux de vie à taille humaine, créé un plan de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, amélioré l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance et structuré des dispositifs spécifiques pour les jeunes en recours de minorité. Nous avons fait le choix d'un accompagnement individualisé, respectueux, exigeant.

Mais cette compétence s'exerce dans un cadre national qui, lui, dépend de l'État. Or, la réforme législative attendue pour moderniser et sécuriser le système de protection de l'enfance ne cesse d'être reportée. Ce report est lourd de conséquences : il retarde les garanties supplémentaires pour les enfants et les moyens financiers adaptés à l'évolution des besoins. Dans un contexte où le nombre de situations complexes augmente, où les profils se diversifient, où la pénurie de professionnels est criante et où les tensions budgétaires s'accroissent, différer cette réforme fragilise l'ensemble du dispositif.

De notre côté, nous assumons pleinement nos compétences et continuerons à le faire lors du prochain mandat avec quatre priorités claires. D'abord, nous limiterons le recours au placement en agissant plus tôt auprès des familles, en renforçant la prévention spécialisée, les actions à domicile et les outils d'accompagnement à la parentalité. Ensuite, nous adapterons les offres d'accueil en poursuivant le développement de petites unités de vie et en créant une nouvelle pouponnière associative pour les enfants de 0 à 3 ans afin de répondre à la saturation actuelle et d'améliorer les conditions d'accueil des tout-petits. Nous renforcerons également le suivi en santé des enfants confiés en structurant un véritable parcours coordonné, notamment pour les victimes de violences. Enfin, nous consoliderons la participation des jeunes via le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance et poursuivrons notre action volontariste pour les mineurs non accompagnés en garantissant des conditions d'accueil dignes et un accompagnement éducatif renforcé.

Nous poursuivrons cette politique avec constance, en renforçant la prévention, en humanisant l'accueil et en sécurisant durablement les parcours des enfants et des jeunes concernés.

Jeunes majeurs : assurer une continuité réelle

Vous avez raison, aucun jeune ne devrait sortir de l'Aide sociale à l'enfance pour se retrouver à la rue le lendemain de ses 18 ans. Nous refusons toute sortie sèche.

Nous avons renforcé l'accompagnement des jeunes majeurs et créé l'ARSJM (Accompagnement et Revenu de Solidarité Jeune Majeur). Ce dispositif combine aide financière, solution d'hébergement si nécessaire et accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle. L'ARSJM inclus le droit au retour et est articulé avec le RSJ afin que les jeunes sortant de l'ASE disposent d'un filet de sécurité jusqu'à 25 ans.

Pour le prochain mandat, nous consoliderons ce dispositif et adapterons les solutions d'accueil pour mieux accompagner la transition vers l'autonomie réelle : logement stable, insertion professionnelle, suivi progressif. La majorité ne doit pas être une rupture administrative, mais une continuité de protection.

Insertion et RSA : l'émancipation plutôt que la sanction

Vous évoquez dans votre courrier les impasses sociales, les parcours bloqués et le sentiment d'abandon. Sur ces sujets, nous assumons pleinement que l'insertion ne se décrète pas par la contrainte, elle se construit par l'accompagnement.

La Métropole de Lyon consacre 320 millions d'euros aux politiques d'insertion et d'emploi et nous avons augmenté ce budget de façon continue depuis 2020. Nous avons profondément rénové l'accompagnement des allocataires du RSA, en mettant fin à des logiques administratives uniformes pour proposer des parcours réellement adaptés aux situations individuelles. L'expérimentation menée à Givors et Grigny-sur-Rhône a permis une baisse du 9,1 % du nombre d'allocataires, contre 2,1 % sur le reste du territoire. Cela montre qu'un accompagnement intensif et qualitatif fonctionne mieux que des discours de fermeté sans moyen.

Concernant les jeunes, près d'un quart des 18-25 ans vivent sous le seuil de pauvreté sur notre territoire. Nous avons créé le Revenu de Solidarités Jeunes dès 2021. Ce dispositif pionnier a permis à plus de 4 000 jeunes de bénéficier d'un filet de sécurité de 420 € par mois et d'un accompagnement structuré vers la formation et l'emploi. Nous sommes loin des caricatures d'« assistanat » : le RSJ est un outil de transition vers l'autonomie, souvent articulé avec l'emploi ou la reprise de formation.

Pour le prochain mandat, nous poursuivrons et consoliderons le RSJ tant qu'aucun dispositif national équivalent et adapté ne sera mis en place. Nous amplifierons également la logique « emploi d'abord » en mobilisant davantage les employeurs, en renforçant l'insertion par l'activité économique et en développant les clauses d'insertion dans la commande publique, qui a déjà généré plus de deux millions d'heures d'insertion.

Pendant que certains départements dirigés par la droite questionnent le principe même du RSA ou cherchent à en restreindre l'application, nous faisons un choix différent : garantir un filet de sécurité tout en mettant en place un accompagnement réel, structuré et efficace. La solidarité n'est pas un renoncement mais une exigence.

Maison des femmes : une avancée majeure

Vous soulignez à juste titre que les violences faites aux femmes restent une réalité trop présente. Durant notre premier mandat, nous avons répondu à cet enjeu par une série d'actions concrètes coordonnées et ambitieuses.

La Maison des femmes, installée à l'hôpital Édouard-Herriot, est un lieu unique d'accueil et d'accompagnement global pour les femmes victimes de violences sexistes, conjugales ou sexuelles qui offre une prise en charge médicale, psychologique, sociale et juridique centralisée dans un même espace sécurisé. Cette démarche s'inscrit dans une politique de co-construction avec les associations spécialisées, les établissements de santé et les partenaires institutionnels, visant à mettre fin aux parcours morcelés qui trop souvent découragent et isolent.

Au-delà de la Maison des femmes, nous nous sommes engagés à plusieurs niveaux : le financement d'associations d'accompagnement, le soutien aux actions de prévention et de sensibilisation, la formation des professionnelles et professionnels de proximité, et la coordination des acteurs pour assurer une réponse continue aux situations de violences.

Pour le prochain mandat, nous poursuivrons toutes ces actions en améliorant la structuration des parcours d'accompagnement et en travaillant à une extension territoriale des dispositifs existants, en lien étroit avec l'État, les communes volontaires et les partenaires associatifs. Nous mettrons également en place des formations sur la reconnaissance et la prise en charge des violences pour les professionnels de l'éducation, de la santé et de la solidarité afin de renforcer l'efficacité de la réponse publique.

Les femmes doivent pouvoir se sentir en confiance dans l'espace public, bien que la Métropole ait peu de compétence sur le sujet, elle le porte de manière volontaire dans le réseau de transport en commun. Aussi, nous élargirons le déploiement du dispositif Angela pour que les bus soient des lieux refuges, et augmenterons la possibilité d'arrêts à la demande

La lutte contre les violences faites aux femmes n'est pas une politique accessoire, elle doit être intégrée comme une mission continue et prioritaire de notre action sociale et éducative. Nous continuerons à mobiliser tous les leviers dont dispose la Métropole pour que chaque femme victime puisse être accueillie, protégée et accompagnée avec dignité.

Accès aux droits et non-recours

Vous évoquez dans votre lettre ouverte les personnes qui ne demandent plus rien parce qu'elles ne croient plus en leurs droits. Cette réalité, nous la constatons aussi. Le non-recours n'est pas un accident administratif, c'est souvent le symptôme d'un isolement durable, d'une perte de confiance et d'un éloignement progressif des institutions.

Vous soulignez que beaucoup ignorent l'existence des recours ou du Défenseur des droits. Nous devons être plus lisibles. Nous travaillerons à mieux centraliser l'information sur les droits et les recours, en identifiant clairement des lieux accessibles et en simplifiant la communication.

Le non-recours est souvent lié à la complexité administrative mais également à l'isolement. Aujourd'hui 12 % de la population est en situation d'isolement relationnel. Cet isolement fragilise les parcours, accroît les risques sanitaires et alimente le sentiment d'abandon. Lutter contre le non-recours, ce n'est donc pas seulement simplifier des formulaires, c'est recréer du lien.

Depuis 2020, nous avons intégré la prévention de l'isolement comme un objectif transversal de nos politiques sociales. Les Maisons de la Métropole, la prévention spécialisée, l'accompagnement du RSA et du RSJ, les dispositifs vieillissement et handicap ont progressivement intégré la question du repérage des situations d'isolement.

Pour le prochain mandat, nous franchirons une nouvelle étape. Nous ferons de la lutte contre l'isolement une grande cause métropolitaine. Cela passera par la mise en place d'une convention citoyenne sur l'isolement pour identifier les outils et moyens à mettre en place pour lutter contre ce fléau, le renforcement des démarches d'aller-vers coordonnées, la diffusion d'outils de repérage auprès des professionnels et bénévoles, le développement de la pair-aidance et l'intégration systématique de temps collectifs et d'actions de sociabilité

dans les parcours RSA, RSJ, handicap ou vieillissement, l'accompagnement des familles et des jeunes. Le lien social ne doit pas être considéré comme un « supplément » mais comme une condition de la réussite des politiques sociales.

Enfin, nous soutiendrons les équipes de prévention spécialisées, les médiateurs de quartier et les associations d'éducation populaire par des engagements pluriannuels pour leur donner de la visibilité. Nous renforcerons la médiation dans le parc social, en complément des bailleurs et des services publics, afin de prévenir les tensions et améliorer la tranquillité résidentielle.

* * * * *

Nous le voyons bien, cette campagne oppose deux visions profondément différentes de ce que doit être la Métropole de Lyon.

D'un côté, une vision centrée sur de grands projets d'infrastructure coûteux, une rhétorique de « décadence » et une approche qui considère les politiques sociales comme des charges à contenir plutôt que comme des investissements collectifs. Dans les territoires déjà dirigés par la droite, on remet en cause l'accompagnement du RSA ou l'ampleur des politiques d'hospitalité. Nous voyons bien la cohérence de cette orientation : moins d'intervention publique, moins de solidarité assumée, davantage de conditionnalité et de tri.

De l'autre côté, notre vision : celle d'une Métropole bouclier social. Une Métropole qui investit dans la protection de l'enfance, dans l'hébergement digne, dans l'insertion, dans la lutte contre les violences faites aux femmes, dans l'accès aux droits et dans le lien social. Une Métropole qui assume que la solidarité est un choix politique structurant et non une variable d'ajustement budgétaire.

Nous continuerons à interpeller l'État lorsque les moyens ne sont pas au rendez-vous, lorsque les réformes attendues sont reportées, lorsque les collectivités se retrouvent seules face à des responsabilités nationales. La solidarité doit être nationale autant que territoriale.

Mais sans dépendre du calendrier national, nous continuerons à agir. Nous poursuivrons et amplifierons le bouclier social métropolitain. Nous agissons pour protéger plus tôt, accompagner plus durablement, prévenir les ruptures et restaurer la confiance.

Avec les candidates et candidats des listes Avançons ensemble, l'union de la gauche et des écologistes, nous sommes tout à fait favorables et volontaires à ce qu'un dialogue soit maintenu lors du prochain mandat. Depuis 2020 des élues et des élus et, durant la campagne, des candidates et des candidats ont d'ores et déjà rencontré, échangé et marché avec des Oubliés de la République ou ont réalisé des maraudes avec le Samu Social. Il nous paraît essentiel d'entendre la voix de toutes et tous et plus particulièrement de celles et ceux concernés par les décisions prises.

